

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

ANZ

Compte de résultat

Pour l'exercice clos le 30 septembre	Note	2025 en millions de AUD	2024 en millions de AUD
Produits d'intérêt ¹		63 923	60 639
Charges d'intérêt		- 45 962	- 44 570
Produits d'intérêt nets	2	17 961	16 069
Autres produits opérationnels	3	4 225	4 478
Résultat opérationnel		22 186	20 547
Charges opérationnelles	4	- 13 023	- 10 741
Résultat avant provision pour dépréciation de prêts et impôt sur le résultat		9 163	9 806
(Provision pour)/reprise sur dépréciation de prêts	14	- 441	- 406
Résultat avant impôt		8 722	9 400
Impôt sur le résultat	5	- 2 790	- 2 830
Résultat de l'exercice		5 932	6 570
Dont :			
Résultat attribuable aux actionnaires de la Société		5 891	6 535
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		41	35
Résultat par action ordinaire (cents)			
De base	7	198,2	217,9
Dilué	7	196,5	215,1
Dividende par action ordinaire (cents)		166	166

1. Comprend les produits d'intérêt de 59 030 millions de AUD pour le Groupe, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tirés des actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (2024 : 55 678 millions de AUD).

Les notes en pages 101 à 212 font partie intégrante de ces états financiers.

État du résultat global

Pour l'exercice clos le 30 septembre	2025 en millions de AUD	2024 en millions de AUD
Résultat de l'exercice	5 932	6 570
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat		
Titres de participation – Titres de capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	- 207	- 25
Autres variations des réserves ¹	- 59	- 17
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat		
Réserve de conversion	- 602	- 930
Réserve de couverture de flux de trésorerie	843	2 069
Autres variations des réserves	508	- 774
Impôt attribuable aux éléments ci-dessus	- 316	- 388
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées ²	12	- 23
Total du résultat global de l'exercice	6 111	6 482
Dont total du résultat global attribuable aux :		
Actionnaires de la Société	6 105	6 457
Participations ne donnant pas le contrôle ¹	6	25

1. Le Groupe comptabilise une perte de change de 35 millions de AUD attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (2024 : gain de 10 millions de AUD).

2. La quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées du Groupe qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat du Groupe comprend :

	2025 en millions de AUD	2024 en millions de AUD

Profit/perte à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global imputé(e) aux réserves	18	- 10
Profit/perte au titre des régimes de retraite à prestations définies	- 6	- 13
Total	12	- 23

Les notes en pages 101 à 212 font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan

Au 30 septembre	Note	2025 en millions de AUD	2024 en millions de AUD
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	155 211	150 967
Créances envers ANZ		23 394	5 484
Garanties versées		9 831	10 090
Actifs détenus à des fins de transaction	10	48 248	45 755
Instruments financiers dérivés	11	47 480	54 370
Titres de participation	12	165 693	140 549
Prêts et avances nets	13	829 456	803 382
Réserves obligatoires		541	665
Participations dans les entreprises associées	27	1 142	1 444
Actifs d'impôt exigible		33	46
Actifs d'impôts différés	5	3 287	3 254
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	21	5 765	5 511
Immobilisations corporelles		2 144	2 222
Autres actifs		4 883	5 376
Total de l'actif		1 297 108	1 229 115
Passif			
Dettes envers ANZ		31 144	16 188
Garanties reçues		7 428	6 583
Dépôts et autres emprunts	15	955 064	903 554
Instruments financiers dérivés	11	43 902	55 254
Passifs d'impôt exigible		537	360
Passifs d'impôts différés	5	228	78
Charges à payer et autres passifs	16	14 493	17 851
Avantages du personnel		690	646
Autres provisions	22	2 481	1 585
Émissions de titres de créance	17	169 274	156 388
Total du passif		1 225 241	1 158 487
Actif net		71 867	70 628
Capitaux propres			
Capital social	23	28 191	28 182
Réserves	23	- 1 555	- 1 774
Résultat non distribué	23	44 492	43 449
Capital et réserves attribuables aux actionnaires de la Société		71 128	69 857
Participations ne donnant pas le contrôle	23	739	771
Total des capitaux propres		71 867	70 628

Les notes en pages 101 à 212 font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 30 septembre	2025 en millions de AUD	2024 en millions de AUD
Résultat de l'exercice	5 932	6 570
Ajustements permettant de rapprocher la trésorerie nette générée par/utilisée pour les activités opérationnelles :		
Provisions pour pertes de crédit attendues	441	406
Dépréciation de participations dans des entreprises associées	285	-
Dotation aux amortissements	1 083	926
Dépréciation du goodwill et d'autres immobilisations incorporelles	149	9
Ajustement net sur dérivés/de change	3 868	3 244

Résultat de cession au titre des activités abandonnées	-	21
Autres variations sans incidence sur la trésorerie	47	12
Variation nette des actifs opérationnels :		
Garanties versées	579	- 1 968
Actifs détenus à des fins de transaction	- 20 740	- 3 204
Prêts et avances nets	- 29 358	- 33 546
Autres actifs	13	- 294
Variation nette des passifs opérationnels :		
Dépôts et autres emprunts	50 405	41 945
Dettes envers ANZ	15 331	- 2 905
Garanties reçues	595	- 3 368
Autres passifs	- 2 520	2 104
Total des ajustements	20 178	3 382
Trésorerie nette générée par/utilisée pour les activités opérationnelles¹	26 110	9 952
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de Suncorp Bank, nette de la trésorerie acquise	-	- 4 914
Titres de participation :		
Acquisitions	- 83 296	- 84 777
Produits d'instruments cédés/arrivés à échéance	59 813	47 542
Produits de cession, nets de la trésorerie cédée	-	668
Investissements nets dans d'autres actifs	- 453	- 640
Trésorerie nette générée par/utilisée pour les activités d'investissement	- 23 936	- 42 121
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dépôts et autres emprunts remboursés/tirés	- 1 429	- 1 014
Émissions de titres de créance² :		
Produits des émissions	45 938	50 604
Remboursements	- 38 584	- 25 367
Dividendes versés ³	- 4 573	- 5 252
Achat d'actions propres sur le marché	- 126	- 126
Remboursement de passifs au titre des contrats de location	- 323	- 309
Rachat d'actions	- 291	- 883
Actions préférentielles perpétuelles d'ANZ Bank New Zealand Limited	-	252
Trésorerie nette générée par/utilisée pour les activités de financement	612	17 905
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 786	- 14 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	150 967	168 154
Impact des fluctuations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 458	- 2 923
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	155 211	150 967

1. La trésorerie nette générée par/utilisée pour les activités opérationnelles du Groupe comprend les intérêts reçus d'un montant de 63 968 millions de AUD (2024 : 59,618 millions de AUD), les intérêts versés d'un montant de 46 869 millions de AUD (2024 : 43 476 millions de AUD) et le paiement de l'impôt sur le résultat d'un montant de 3 080 millions de AUD (2024 : 2 925 millions de AUD).

2. Les variations des émissions de titres de créance sans incidence sur la trésorerie comprennent un profit de 5 542 millions de AUD (2024 : gain de 711 millions de AUD) provenant de variations non réalisées principalement dues à des ajustements de couverture de juste valeur et à des écarts de change pour le Groupe.

3. Les décaissements liés à l'acquisition d'actions dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes (*Dividend Reinvestment Plan*, DRP) sont classés dans les dividendes versés.

Les notes en pages 101 à 212 font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves	Résultat non distribué	Capital social et réserves attribuables aux actionnaires de la Société	Participations non donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	en millions de AUD	en millions de AUD	en millions de AUD	en millions de AUD	en millions de AUD	en millions de AUD
Au 1 octobre 2023	29 082	- 1 735	42 148	69 495	522	70 017
Résultat de l'exercice	-	-	6 535	6 535	35	6 570
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	- 58	- 20	- 78	- 10	- 88
Total du résultat global de l'exercice	-	- 58	6 515	6 457	25	6 482
Transactions avec les actionnaires agissant en cette qualité :						
Dividendes versés	-	-	- 5 220	- 5 220	- 32	- 5 252
Plan de réinvestissement des dividendes (DRP) ¹	-	-	-	-	-	-
Rachat d'actions ²	- 883	-	-	- 883	-	- 883
Autres variations des capitaux propres :						

Plans d'achats d'actions et d'options réservés aux salariés	- 17	25	4	12	-	12
Actions préférentielles perpétuelles d'ANZ Bank New Zealand Limited ³	-	-	- 4	- 4	256	252
Autres éléments	-	- 6	6	-	-	-
Au 30 septembre 2024	28 182	- 1 774	43 449	69 857	771	70 628
Résultat de l'exercice	-	-	5 891	5 891	41	5 932
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	237	- 23	214	- 35	179
Total du résultat global de l'exercice	-	237	5 868	6 105	6	6 111
Transactions avec les actionnaires agissant en cette qualité :						
Dividendes versés	-	-	- 4 847	- 4 847	- 38	- 4 885
Plan de réinvestissement des dividendes (DRP) ¹	312	-	-	312	-	312
Rachat d'actions ²	- 291	-	-	- 291	-	- 291
Autres variations des capitaux propres :						
Plans d'achats d'actions et d'options réservés aux salariés	- 12	-	2	- 10	-	- 10
Autres éléments	-	- 18	20	2	-	2
Au 30 septembre 2025	28 191	- 1 555	44 492	71 128	739	71 867

1. Au total, 10,8 millions d'actions ont été émises dans le cadre du DRP au titre de l'acompte sur le dividende de 2025 (aucune action émise au titre du solde du dividende 2023, ni à celui de l'acompte et du solde du dividende de 2024). En 2025, les achats d'actions sur le marché dans le cadre du DRP se sont élevés à 192 millions de AUD (2024 : 535 millions de AUD).
2. Le 3 juillet 2024, le Groupe a entamé un rachat d'actions sur le marché pour un montant de 2 milliards de AUD. Cette opération a entraîné l'annulation de 9,7 millions d'actions (291 millions de AUD) en 2025, 29,8 million d'actions supplémentaires (883 millions de AUD) en 2024 et des 826 millions de AUD restants le 13 octobre 2025.
3. Les actions préférentielles perpétuelles émises par ANZ Bank New Zealand Limited, filiale du Groupe, sont considérées comme des participations ne donnant pas le contrôle du Groupe. Voir la note 23, relative aux capitaux propres, pour de plus amples informations.

Les notes en pages 101 à 212 font partie intégrante de ces états financiers.

Notes aux états financiers consolidés

1. À propos des états financiers

Informations générales

Le présent document correspond aux états financiers d'ANZGHL (ci-après la « Société ») et des entités qu'elle contrôle (ci-après, ensemble, le « Groupe ») pour l'exercice clos le 30 septembre 2025. La Société est une société cotée immatriculée et domiciliée en Australie. Son siège social et son principal lieu d'activité sont situés à l'adresse suivante : ANZ Centre, 833 Collins Street, Docklands, Victoria, Australia 3008. Le Groupe fournit des services bancaires et financiers aux particuliers et aux entreprises et exerce ses activités dans 29 marchés.

Le 7 novembre 2025, les Administrateurs ont arrêté ces états financiers. Les informations sont incluses dans les états financiers uniquement lorsqu'elles sont considérées comme significatives et utiles à la compréhension des états financiers. Une information est considérée significative et utile si, par exemple :

- le montant est significatif (facteur quantitatif) ;
- la nature de l'information est significative (facteur qualitatif) ;
- l'utilisateur ne peut comprendre les résultats du Groupe sans l'information concernée (facteur qualitatif) ;
- l'information est essentielle pour que l'utilisateur comprenne l'impact des évolutions significatives des activités du Groupe durant la période – par exemple, des acquisitions ou des cessions (facteur qualitatif) ;
- les informations concernent un aspect des activités du Groupe qui est important pour sa performance future (facteur qualitatif) ; et
- les informations sont requises par des dispositions du *Corporations Act 2001* (loi australienne sur les sociétés) et du *Banking Act 1959 (Cth)* (loi bancaire australienne) ou par les principaux régulateurs du Groupe, notamment l'Australian Securities and Investments Commission (ASIC) et l'*Australian Prudential Regulation Authority* (APRA).

Cette section des états financiers :

- présente la base de préparation des états financiers du Groupe ; et
- examine les nouvelles normes ou réglementations comptables ayant un impact direct sur les états financiers.

Base de préparation

Ce rapport est un rapport financier à usage général (*Tier 1*) préparé par une « entité à but lucratif » conformément au référentiel comptable australien et aux autres règlements de l'*Australian Accounting Standards Board* (AASB), au *Corporations Act 2001* (loi australienne sur les sociétés), ainsi qu'aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB).

Les états financiers du Groupe sont présentés en dollars australiens (AUD), qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Sauf indication contraire, les montants sont arrondis au million de AUD le plus proche, comme autorisé par l'*ASIC Corporations (Rounding in Financial/Directors Report) Instrument 2016/191*.

Certaines informations comparatives ont été retraitées afin de s'aligner sur la base de préparation de la période en cours.

Méthodes d'évaluation et de présentation

Les informations financières ont été préparées selon le principe du coût historique, sauf pour les actifs et passifs suivants, comptabilisés à la juste valeur :

- instruments financiers dérivés et pour la couverture de juste valeur, un ajustement de juste valeur est apporté à l'élément couvert sous-jacent ;
- instruments financiers détenus à des fins de transaction ;
- actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat ; et
- actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Conformément à la norme AASB 119 *Employee Benefits* (Avantages du personnel – AASB 119), les engagements au titre des régimes de retraite à prestations définies sont évalués au moyen de la méthode des unités de crédit projetées.

Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Société et de toutes ses filiales. Une entité, y compris une entité *ad hoc*, est considérée comme une filiale du Groupe lorsqu'il est déterminé que la Société contrôle cette entité. Le contrôle existe lorsque le Groupe est exposé, ou a des droits, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Le pouvoir est évalué en examinant les droits existants qui confèrent à la Société la capacité actuelle de diriger les activités de l'entité. Lors de la consolidation, les effets de toutes les transactions entre entités du Groupe ont été éliminés.

Conversion des éléments en devises

Transactions et soldes

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle appropriée au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change au comptant. Les profits et les pertes de change sont rapportés en résultat durant la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les écarts de conversion liés à des éléments non monétaires sont considérés comme étant calculés à la juste valeur par le biais du résultat et sont présentés dans le profit ou la perte de juste valeur liés à ces éléments. Les écarts de conversion liés aux éléments non monétaires classés comme des titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont inclus dans les autres éléments du résultat global.

États financiers des activités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar australien (AUD)

Les états financiers des activités étrangères sont convertis en dollars australiens (AUD) lors de la consolidation selon la méthode suivante :

Éléments en devises	Taux de change utilisé
Actifs et passifs	Taux en vigueur à la clôture
Capitaux propres	Date de la prise de participation initiale

Taux de change moyen de la période – mais si, pour une transaction importante, il est considéré que le taux moyen n'est pas raisonnable, le taux en vigueur à la date de la transaction est utilisé.

Les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des activités étrangères sont comptabilisés en réserve de conversion dans les capitaux propres. Lorsqu'une activité étrangère est cédée, le montant cumulé des écarts de change est transféré en résultat.

Activités de fiducie

Le Groupe fournit des services de fiducie à des tiers, notamment des services de conservation, de banque dépositaire et des services fiduciaires. Par conséquent, il détient des actifs pour le compte de tiers et prend des décisions portant sur l'acquisition et la cession d'instruments financiers. Lorsque le Groupe n'est pas le bénéficiaire effectif ou ne contrôle pas les actifs, ces transactions ne sont pas comptabilisées dans les présents états financiers, sauf si les normes comptables ou les lois l'imposent.

Estimations et jugements déterminants

Lors de l'application des méthodes comptables du Groupe, la direction a formulé un certain nombre de jugements ainsi que des estimations, et retenu des hypothèses sur des événements passés et futurs. Les notes aux états financiers comportent de plus amples informations sur les estimations et jugements déterminants qui sont considérés comme significatifs au regard des états financiers.

L'économie mondiale reste confrontée à des défis liés aux tensions commerciales et géopolitiques persistantes et au changement climatique. Tous ces facteurs contribuent à accroître le niveau d'incertitude des estimations nécessaires à la préparation des présents états financiers.

Le Groupe est exposé au risque climatique soit directement par le biais de ses activités, soit indirectement, par exemple dans le cadre de prêts accordés à ses clients. Le risque climatique peut également être à l'origine d'autres risques définis dans notre cadre de gestion des risques. Les risques climatiques les plus significatifs pour le Groupe sont liés aux prêts accordés aux entreprises et aux particuliers, qui contribuent au risque de crédit.

Le Groupe a effectué diverses estimations comptables, dans le présent rapport financier, sur la base de prévisions des conditions économiques, traduisant des anticipations et des hypothèses au 30 septembre 2025 sur les événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances. Ainsi, la formulation de ces estimations fait largement appel au jugement. Les conditions économiques réelles peuvent varier par rapport aux prévisions qui souvent, ne se produisent pas comme anticipé, et l'effet de ces différences peut avoir un impact significatif sur les estimations comptables incluses dans les présents états financiers. Les principales estimations comptables affectées par ces prévisions et les incertitudes associées portent essentiellement sur les pertes de crédit attendues et la valeur recouvrable des actifs non financiers, parmi lesquels les investissements dans les entreprises associées.

L'impact de ces incertitudes sur chacune de ces estimations comptables, ainsi que les hypothèses et les jugements relatifs aux autres estimations déterminantes, sont analysés plus en détail dans les notes correspondantes du présent rapport financier. Le lecteur est invité à considérer ces informations à la lumière des incertitudes intrinsèques précitées.

Normes comptables adoptées pendant la période

Ces normes ont été appliquées de manière permanente pour toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

Obligation locative découlant d'une cession-bail

AASB 2022-5 *Amendments to Australian Accounting Standards – Lease Liability in a Sale and Leaseback* (Modification des normes comptables australiennes – Obligation locative découlant d'une cession-bail – AASB 2022-5) modifie AASB 16 *Leases* (Contrats de location – AASB 16) et spécifie la comptabilisation des paiements variables par les vendeurs-preneurs dans les transactions de vente et de cession-bail. La modification s'appliquera au Groupe à compter du 1^{er} octobre 2024 et n'aura pas d'incidence significative sur celui-ci.

Normes comptables non adoptées par anticipation

Des normes, amendements aux normes et interprétations ont été publiés, mais ne sont pas d'application obligatoire dans les états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2025, et n'ont pas été adoptés par le Groupe lors de la préparation de ces états financiers. De plus amples informations sont disponibles ci-après.

AASB 18 *Presentation and Disclosure in Financial Statements* (Présentation et informations à fournir dans les états financiers – AASB 18)

En juin 2024, l'AASB a publié la norme AASB 18 qui actualise et remplace les exigences relatives à la présentation et la communication de l'information financière dans les états financiers. Cette norme introduit de nouveaux sous-totaux définis à présenter dans le compte de résultat consolidé ainsi que les exigences et les indicateurs de performance définis par la direction en matière de consolidation des informations. Elle entrera en vigueur pour l'exercice commençant le 1^{er} octobre 2027. L'impact de l'adoption de cette norme fait actuellement l'objet d'une évaluation.

Modifications à AASB 9 *Financial Instruments* (Instruments financiers – AASB9) relatives au classement et à l'évaluation

En juillet 2024, l'AASB a publié l'AASB 2024-2 *Amendments to Australian Accounting Standards – Classification and Measurement of Financial Instruments* (Modification des normes comptables australiennes – Classement et évaluation des instruments financiers – AASB 2024-2) qui modifie les exigences relatives au règlement des passifs financiers par le biais d'un système de paiement électronique et à l'évaluation de la nature contractuelle des flux de trésorerie des actifs financiers présentant une dimension environnementale, sociale et de gouvernance d'entreprise, ou tout autre aspect similaire. Ces modifications entreront en vigueur pour l'exercice commençant le 1^{er} octobre 2026. L'impact de l'adoption de cette norme fait actuellement l'objet d'une évaluation.

Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles

En février 2025, l'AASB a publié la norme AASB 2025-1 *Amendments to Australian Accounting Standards – Contracts Referencing Nature-dependent Electricity* (Modifications apportées aux normes comptables australiennes – Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles). Y sont renforcées les règles d'application de l'exemption pour « usage propre » aux contrats d'achat d'électricité (PPA) issue de sources naturelles, ainsi que les exigences de comptabilité de couverture pour les PPA classés comme instruments financiers dérivés. Sont également introduites de nouvelles obligations d'information concernant certains contrats d'achat d'électricité (PPA). Ces modifications entreront en vigueur pour l'exercice commençant le 1^{er} octobre 2026. L'impact de l'adoption de ces normes font actuellement l'objet d'une évaluation.

Déclaration connexe de l'AASB

Normes de l'AASB relatives à la publication d'informations en matière de durabilité

En septembre 2024, l'AASB a publié deux normes : l'une, d'application volontaire, intitulée *General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information* (Exigences générales relatives à la publication d'informations financières en matière de durabilité – AASB S1), et l'autre, *Climate-related Disclosures* (Informations liées au climat – AASB S2), imposant la publication des risques et opportunités financiers dont on peut raisonnablement penser qu'ils risquent d'affecter les flux de trésorerie du Groupe, son accès au financement ou son coût du capital à court, moyen ou long terme. La norme AASB S2 entrera en vigueur pour l'exercice commençant le 1^{er} octobre 2025.

Attestation des Administrateurs

Les Administrateurs d'ANZ Group Holdings Limited déclarent :

- a) qu'à leur avis,
- i) les états financiers et les notes aux états financiers du Groupe sont conformes au *Corporations Act 2001* (loi australienne sur les sociétés), y compris :
 - A. la section 296, et qu'ils sont conformes au référentiel comptable australien et à toutes autres dispositions du *Corporations Regulations 2001* (règlement 2001 sur les sociétés), et
 - B. la section 297, et qu'ils donnent une image fidèle du Groupe au 30 septembre 2025 et de sa performance pour l'exercice clos à cette date, et
- ii) les informations publiées dans la déclaration relative aux entités consolidées (*Consolidated Entity Disclosure Statement*) requises par l'article 295(3A) du *Corporations Act 2001* (loi australienne sur les sociétés) et figurant aux pages 213 à 215 du rapport financier sont exactes et correctes, et
- iii) il existe des motifs raisonnables de penser que la Société sera à même de s'acquitter de ses dettes lorsqu'elles deviendront exigibles.
- b) que les notes aux états financiers du Groupe comprennent une déclaration indiquant que ses états financiers et notes aux états financiers sont conformes aux IFRS ; et
- c) qu'ils ont reçu les déclarations requises par la section 295A du *Corporations Act 2001* (loi australienne sur les sociétés).

Signé conformément à une résolution des Administrateurs.

[signature]	[signature]
Paul D O'Sullivan	Nuno A Matos

Président

Directeur général

Le 7 novembre 2025

KPMG**Rapport du commissaire aux comptes****Aux actionnaires d'ANZ Group Holdings Limited****Rapport sur l'audit du rapport financier****Opinion**

Nous avons audité le rapport financier d'ANZ Group Holdings Limited (la « Société »).

À notre avis, le rapport financier ci-joint de la Société donne une image fidèle de la situation financière du Groupe au 30 septembre 2025 et de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au *Corporations Act 2001* (loi australienne sur les sociétés), au référentiel comptable australien et aux *Corporations Regulations 2001* (règlement 2001 sur les sociétés).

Le rapport financier comprend :

- le bilan au 30 septembre 2025 ;
- le compte de résultat, l'état du résultat, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ;
- la déclaration relative aux entités consolidées (*Consolidated Entity Disclosure Statement*) et la base de préparation associée au 30 septembre 2025 ;
- les notes, y compris les principales méthodes comptables ; et
- l'attestation des Administrateurs

Le Groupe est composé d'ANZ Group Holding Limited et des entités qu'elle contrôlait à la clôture ou ponctuellement durant l'exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre audit conformément aux normes d'audit australiennes (*Australian Auditing Standards*) et internationales. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des auditeurs concernant l'audit du rapport financier » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe, conformément au *Corporations Act 2001* (loi australienne sur les sociétés) et aux règles d'éthique du code de déontologie des professionnels comptables (incluant les normes internationales d'indépendances) APES 110 (*Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)*) de l'Accounting Professional and Ethical Standards Board (APES) (ci-après le « Code ») qui couvrent notre audit du rapport financier en Australie. Nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces règles.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit que nous avons identifiés sont :

- les provisions pour pertes de crédit attendues ;
- la subjectivité et la complexité de l'évaluation de certains instruments financiers détenus à la juste valeur ;
- la valeur comptable des participations dans PT Bank Pan Indonesia (PT Panin) ;
- les systèmes d'information et les contrôles ; et
- la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition de SunCorp Bank.

Les points clés de l'audit désignent les éléments que nous jugeons les plus importants pour notre audit du rapport financier de l'exercice considéré.

Ces points ont été pris en compte dans le cadre de notre audit du rapport financier pris dans son ensemble et afin de fonder notre opinion. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ce rapport pris isolément.

Provisions pour pertes de crédit attendues (4 778 millions de AUD)

Pour en savoir plus, se reporter à la note 14 du rapport financier.

Point clé de l'audit

Les provisions pour pertes de crédit attendues constituent un point clé de l'audit en raison de l'importance que revêtent les soldes des prêts et avances pour les états financiers du Groupe et de la complexité inhérente de ses modèles de pertes de crédit attendues appliquées pour évaluer les provisions correspondantes. Ces modèles reposent sur des données et des estimations, y compris des scénarios économiques et des hypothèses clés fondés sur des pondérations probabilistes, telles que la définition de ce qui serait une augmentation significative du risque de crédit.

AASB 9 *Financial Instruments* (Instruments financiers – AASB 9) exige que le Groupe évalue les pertes de crédit attendues de manière prospective, en tenant compte de divers facteurs économiques. Le Groupe procède à des ajustements temporaires de pertes de crédit attendues pour tenir compte de ses limites connues ou des tendances émergentes dans ses portefeuilles de prêts. Nous exerçons un degré significatif de jugement lors de la remise en question des scénarios économiques et des ajustements discrétionnaires et temporaires apportés par le Groupe.

En raison de l'incertitude accrue liée à l'impact des perspectives économiques et de son impact sur les clients, un degré de subjectivité supplémentaire ainsi que de nouveaux jugements sont appliqués au modèle du Groupe, conduisant ainsi à davantage de travaux sur ce point.

Notre réponse

Dans le cadre de nos procédures d'audit en collaboration avec nos économistes experts et nos spécialistes du crédit, nous avons notamment évalué les méthodes comptables au regard des exigences de la norme comptable. En outre, nos procédures incluent également le test des principaux contrôles clés du Groupe relatifs :

- aux processus de gouvernance, de contrôle et de validation du modèle de pertes de crédit attendues, ce qui impliquait d'évaluer sa performance ;
- à l'évaluation et à l'approbation des hypothèses macroéconomiques prospectives et des pondérations des scénarios, dans le cadre de processus de remise en question, appliqués aux processus de gouvernance interne ;
- au rapprochement des données utilisées dans le calcul des pertes de crédit attendues avec les soldes bruts comptabilisés dans le grand livre et les systèmes sources ;
- à la note de crédit d'un client, élément clé de l'augmentation significative du risque de crédit pour les prêts de gros (prêts non accordés aux particuliers). Dans le cadre des procédures, nous avons notamment considéré les éléments suivants : l'approbation de nouvelles facilités de crédit par rapport aux politiques de prêt du Groupe, le contrôle de la qualité de crédit des contreparties par rapport aux critères d'exposition du Groupe au regard des facteurs inhérents à la contrepartie ou des facteurs macroéconomiques externes, et la vérification de l'exactitude et du respect des délais dans l'évaluation des notes de crédit des clients et des indicateurs de sécurité par rapport aux exigences des politiques de prêt et aux dispositions réglementaires ;
- aux contrôles du système d'information qui recensent les arriérés de prêts aux particuliers, regroupent les expositions en catégories de défaillance et recalculent les différentes provisions.

Par ailleurs, nous avons testé les contrôles généraux informatiques relatifs aux principales applications informatiques utilisées aux fins de l'évaluation des provisions pour pertes de crédit attendues, comme précisé ci-après, dans la section « Systèmes d'information et contrôles » des points clés de l'audit.

Outre le test des contrôles, nous avons :

- acquis une compréhension approfondie des processus du Groupe visant à déterminer le montant des provisions pour pertes de crédit attendues, et évalué les méthodes de ses modèles de pertes de crédit attendues par rapport aux pratiques de marché établies et aux critères des normes comptables. Nous avons également interrogé et jugé de manière critique les améliorations apportées à ces méthodes au cours de l'exercice ;
- effectué un échantillon d'évaluation de crédit pour des prêts de gros jugés à haut risque ou dépréciés, gérés par l'équipe d'experts en restructuration et en recouvrement du Groupe, et un échantillon d'autres prêts, en se concentrant sur les grandes expositions montrant d'après le Groupe des signes de détérioration, ou sur des domaines de risques connus ou émergents ;
- pour chaque prêt de l'échantillon, remis en question l'évaluation de la note de crédit du client et de l'indicateur de sécurité réalisée par le Groupe, en nous appuyant sur la situation financière du client, la valorisation des titres et, le cas échéant, le risque d'actifs échoués, afin d'orienter notre évaluation globale de la recouvrabilité du prêt et de l'impact sur la provision pour crédit. Pour ce faire, nous avons utilisé les informations incluses dans le dossier du prêt, les revues de portefeuille, les études sectorielles, les notations externes et les publications du Groupe, nous nous sommes renseignés sur les faits et circonstances propres à l'affaire avec le chargé de relations ;
- exercé notre jugement, en nous fondant notamment sur notre compréhension des secteurs concernés et de la conjoncture macroéconomique, comparé les données et hypothèses utilisées par le Groupe dans les évaluations de la recouvrabilité avec des sources externes, telles que les notations de crédit externes, les états financiers audités publiés et les évaluations externes comparables de garanties détenues. Le cas échéant, nous avons évalué le calendrier prévu des flux de trésorerie futurs dans le cadre des valorisations sous-jacentes, validé les plans d'affaires, et remis en question les hypothèses clés sur lesquelles reposaient les évaluations ;
- recalculé, pour certains prêts aux particuliers, la note de comportement client (*Customer Behaviour Scorecard*, CBS), élément clé de l'hypothèse d'augmentation significative du risque de crédit (SICR) ;
- évalué l'exactitude des estimations du modèle de pertes de crédit attendues du Groupe en recalculant toutes les provisions pour pertes de crédit attendues à l'aide de nos propres outils et en les comparant aux montants comptabilisés par le Groupe ;
- remis en question, les hypothèses et scénarios macroéconomiques prospectifs intégrés aux modèles de pertes de crédit attendues du Groupe. Nous avons également comparé ses prévisions en matière de PIB, de taux de chômage, d'indices des prix à la consommation et de l'immobilier aux informations macroéconomiques pertinentes accessibles au public, et avons pris en compte d'autres variables connues ainsi que les informations obtenues dans le cadre de nos autres procédures afin d'identifier les indicateurs contradictoires ;
- testé la mise en œuvre de la méthode d'augmentation significative du risque de crédit du Groupe en effectuant de nouveau les calculs derrière la classification de tous les prêts en tenant compte des évolutions de la note de crédit des clients concernés depuis l'origination du prêt, puis en comparant nos résultats à la classification appliquée au niveau de chaque compte dans le modèle de pertes de crédit attendues du Groupe ;
- évalué l'exactitude des données utilisées dans les modèles de pertes de crédit attendues en vérifiant certains champs, tels que le solde du compte, la note de comportement et la note de crédit du client dans les systèmes sources concernés ; et
- remis en cause les hypothèses clés des composantes des ajustements temporaires réalisés par le Groupe. Pour cela, nous avons notamment :
 - évalué les ajustements temporaires au regard du modèle de pertes de crédit attendues du Groupe et des insuffisances de données identifiées par les processus de validation dudit modèle du Groupe, à la lumière, notamment, de l'extrême volatilité des scénarios économiques ;
 - évalué l'exhaustivité des ajustements temporaires en vérifiant la cohérence des risques identifiés dans les portefeuilles de prêts au regard de l'évaluation du Groupe ;
 - évalué certains ajustements temporaires identifiés par le Groupe sur la base d'informations internes et externes ;
 - évalué le bien-fondé de la décision de la direction de lever certains ajustements temporaires clés, au regard des raisons qui l'ont motivée et des éléments probants à l'appui ;
 - recalculé un échantillon d'ajustements temporaires ; et
- évalué le caractère approprié des informations du Groupe figurant dans le rapport financier en nous fondant sur la compréhension acquise à l'issue de nos tests et vis-à-vis des exigences des normes comptables.

Subjectivité et complexité de l'évaluation des instruments financiers détenus à la juste valeur :

- Juste valeur des positions d'actif de niveau 3 : 1 343 millions de AUD
- Juste valeur des positions de passif de niveau 3 : 14 millions de AUD

- Juste valeur des positions d'actif de niveau 2 : 1 608 millions de AUD*
- Juste valeur des positions de passif de niveau 2 : 4 259 millions de AUD*

* Ce point clé de l'audit couvre nos procédures d'audit pour les notes structurées, les dérivés (principalement les *swaps* annulables et les contrats d'option de change) et les ajustements de juste valeur (ajustement de l'évaluation de crédit et ajustement de l'évaluation du financement) des instruments de niveau 2, dont l'importance a été déterminée à l'aide de modèles d'évaluation plus complexes.

Pour en savoir plus, se reporter à la note 19 du rapport financier.

Point clé de l'audit

La juste valeur des instruments financiers de niveau 3 et de certains instruments de niveau 2 du Groupe est déterminée par leur utilisation de techniques d'évaluation qui impliquent souvent l'exercice du jugement et le recours à des hypothèses et des estimations.

L'évaluation des instruments financiers de niveau 3 et 2 détenus à la juste valeur constitue un point clé de l'audit, du fait :

- du fort degré d'incertitude des estimations et de l'étendue potentiellement significative des résultats raisonnablement associés à l'évaluation des instruments financiers de niveau 3, pour lesquels les informations tarifaires importantes, utilisées dans les modèles et la méthodologie d'évaluation, ne sont pas observables ;
- de la complexité et de la subjectivité liées aux modèles d'évaluation du Groupe concernant certains instruments dérivés de niveau 2, se traduisant par une augmentation du degré d'incertitude des estimations.

Ces facteurs ont augmenté le niveau de jugement que nous avons appliqué ainsi que nos travaux d'audit à cet égard.

Pour assister les membres expérimentés de notre équipe dans le traitement de ce point clé de l'audit, nous avons fait appel à nos experts en évaluation qui comprennent les méthodes, les hypothèses et les données relatives à l'évaluation des instruments financiers du Groupe.

Notre réponse

Les procédures d'audit que nous avons mises en œuvre pour traiter ce point clé de l'audit sont les suivantes :

- évaluation des instruments financiers détenus à la juste valeur par le Groupe afin d'identifier les portefeuilles ayant un risque plus élevé d'anomalies du fait des jugements significatifs émis dans le cadre de l'évaluation, en raison de données non observables ou de modèles complexes/subjectifs ;
- test de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés spécifiquement relatifs à ces instruments financiers, tels que les contrôles relatifs :
 - à la vérification indépendante des prix, y compris l'exhaustivité des portefeuilles et les données d'évaluation soumises à la vérification,
 - à la validation des modèles au moment de leur mise en place et de façon périodique, y compris l'évaluation des limites des modèles et des hypothèses,
 - à la revue, à l'approbation et à la remise en question des pertes et profits journaliers, par une fonction de contrôle,
 - au processus de gestion des garanties, y compris la revue et l'approbation du rapprochement des marges avec les chambres de compensation, et
 - à la revue et à l'approbation des ajustements de juste valeur, y compris le prix de sortie et les ajustements au niveau du portefeuille ;
- dans le cadre de l'évaluation subjective de certains instruments financiers de niveau 2 et 3, avec l'aide de nos experts en la matière :
 - évaluation du caractère raisonnable des informations et hypothèses clés au moyen des données comparables sur le marché et des alternatives disponibles,
 - comparaison de la méthodologie d'évaluation du Groupe avec la pratique du secteur et les critères définis par les normes comptables, et
 - réévaluation indépendante de certains instruments financiers et des ajustements de juste valeur du Groupe. Ceci implique la recherche d'informations indépendantes provenant de données comparables sur le marché et d'alternatives disponibles. Nous avons remis en question et évalué toute différence constatée ;
- évaluation du caractère approprié des informations du Groupe figurant dans le rapport financier en se fondant sur la compréhension acquise à l'issue de nos tests et vis-à-vis des exigences des normes comptables.

Valeur comptable des participations dans PT Bank Pan Indonesia (« PT Panin ») (1 140 millions de AUD)

Pour en savoir plus, se reporter à la note 27 du rapport financier.

Point clé de l'audit

La valeur comptable de la participation du Groupe dans l'entreprise PT Panin constitue un point clé de l'audit en raison :

- des indices de dépréciation identifiés dans le cadre de l'évaluation menée par le Groupe à plusieurs reprises au cours de l'exercice ainsi qu'au 30 septembre 2025 sur les actifs hors prêts, selon les méthodes de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité ;
- de la volatilité historique et actuelle du prix du marché des actions de PT Panin ;
- du jugement requis pour évaluer les principales hypothèses prospectives (résultats prévisionnels, taux de croissance à l'infini et taux d'actualisation) ; et
- de la charge de dépréciation de 285 millions de AUD comptabilisée pour PT Panin.

La présence de ces conditions nous a obligés à faire preuve d'un plus grand jugement pour analyser les méthodes d'évaluation du Groupe ainsi que la valeur de placement associée déterminée par le Groupe.

Nous avons fait appel à nos experts en évaluation pour assister les membres expérimentés de notre équipe dans l'évaluation de ce point clé de l'audit.

Notre réponse

Dans le cadre de nos procédures, en collaboration avec nos experts en la matière, nous avons notamment évalué :

- le caractère approprié de la méthode de détermination des valeurs recouvrables appliquée par le Groupe au regard des exigences des normes comptables ;
- la méthode de détermination de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la liquidité du prix de l'action sur le marché à la

date de clôture, compte tenu de la volatilité historique du prix du marché des actions, en toute indépendance ;

- les résultats de la méthode d'évaluation de la valeur d'utilité du Groupe, de façon indépendante. Pour cela, nous avons notamment :
 - évalué l'intégrité du modèle utilisé, y compris l'exactitude des formules de calcul sous-jacentes,
 - évalué les hypothèses clés du Groupe utilisées dans le modèle en les rapprochant d'indicateurs externes disponibles, de nos expériences et de nos connaissances des marchés et des pratiques actuelles du marché,
 - développé, de manière indépendante, des fourchettes de taux d'actualisation – constituant ainsi une donnée comparable – à l'aide d'informations de marché disponibles dans le cas d'entités comparables, ajustées au regard de facteurs spécifiques aux participations ainsi qu'aux marchés et au secteur dans lequel elles exercent leurs activités,
 - confronté les résultats prévisionnels qui figurent dans le modèle avec les plans financiers de PT Panin, les résultats financiers publiés et au regard des éléments de marché disponibles,
 - évalué l'exactitude des prévisions antérieures afin d'éclairer notre évaluation des prévisions actuelles intégrées au modèle, et
 - évalué la sensibilité du modèle en faisant varier les hypothèses clés dans une fourchette raisonnable. Cette procédure visait à identifier les hypothèses présentant un risque plus élevé de biais ou d'incohérence dans leur application et à cibler nos procédures ultérieures ;
- recalculé la charge de dépréciation par rapport aux montants publiés ; et
- évalué le caractère approprié des informations du Groupe figurant dans le rapport financier en se fondant sur la compréhension acquise à l'issue de nos tests et vis-à-vis des exigences des normes comptables.

Systèmes d'information et contrôles

Point clé de l'audit

Le Groupe utilise dans le cadre de ses activités un grand nombre de systèmes et de technologies de l'information complexes et interdépendants pour traiter et enregistrer un volume élevé de transactions. Les contrôles d'accès et les changements des systèmes d'information pertinents ainsi que leur exploitation sont essentiels à l'enregistrement de l'information financière et à la préparation d'un rapport financier pour donner une image fidèle et sincère de la situation financière et de la performance du Groupe.

Tandis qu'ils ont une incidence sur l'enregistrement et le reporting des transactions financières du Groupe, les systèmes d'information et les contrôles constituent un point clé de l'audit, et notre approche d'audit peut être sensiblement différente selon l'efficacité du fonctionnement de nos contrôles informatiques. Nous collaborons étroitement avec nos experts en informatique à cet égard.

Notre réponse

Nos tests se sont concentrés sur (i) les environnements de contrôle technologique des principales applications informatiques (systèmes) utilisées pour traiter les transactions financières importantes et comptabiliser les soldes dans les grands livres, et (ii) les contrôles automatisés intégrés à ces systèmes reliant les processus opérationnels basés sur la technologie. Dans le cadre de nos procédures d'audit, en collaboration avec nos experts en informatique, nous avons notamment :

- évalué la gouvernance et les contrôles de niveau supérieur de l'ensemble des environnements informatiques concernés, y compris la définition, la revue et la sensibilisation en matière de politiques, ainsi que les pratiques en matière de gestion des risques informatiques et de cybersécurité ;
- testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés du Groupe relatifs :
 - au contrôle des accès, c'est-à-dire à la gestion des accès utilisateurs, y compris la manière dont les utilisateurs sont intégrés, contrôlés et la manière dont l'accès aux principales applications informatiques et l'infrastructure connexe leur est retiré quand il le faut. Nous avons également testé le contrôle exercé sur la gestion des rôles et des fonctions privilégiés dans les applications correspondantes et dans l'infrastructure sous-jacente ;
 - au contrôle de l'évolution des systèmes informatiques, c'est-à-dire à la conduite du changement dans la gestion des systèmes d'élaboration de l'information financière, notamment l'autorisation d'apporter des modifications avant le développement, la réalisation des tests, et les approbations avant la migration dans l'environnement de production des principales applications informatiques. Nous avons évalué le caractère approprié des utilisateurs ayant accès aux modifications apportées aux environnements de production des applications informatiques ;
 - aux activités informatiques, c'est-à-dire à l'accès au système et à la surveillance de la planification des tâches par lot ; et
- testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles automatisés liés aux processus métier clés, y compris les contrôles relatifs à la mise en œuvre de la séparation des tâches visant à éviter les conflits nés de rôles mal associés dans les applications informatiques. Nous avons effectué des tests sur les contrôles clés portant sur :
 - les systèmes de configuration mis en œuvre pour réaliser les calculs et la cartographie des transactions financières, l'identification des opérations devant être préalablement approuvées ainsi que les contrôles automatisés relatifs au rapprochement (entre les systèmes et au sein de chacun d'eux), et
 - l'intégrité des données du système principal de reporting utilisé dans le cadre de nos procédures d'audit et dans la rédaction de nos rapports financiers.

Finalisation de la comptabilisation de l'acquisition de Suncorp Bank (goodwill : 1 346 millions de AUD)

Pour en savoir plus, se reporter à la note 35 du rapport financier.

Point clé de l'audit

Le 31 juillet 2024, le Groupe a acquis la totalité des actions SBGH Limited, la société holding immédiate de Suncorp Bank, pour un montant total de 6,2 milliards de AUD. Le Groupe, qui avait réalisé une valorisation provisoire des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition au cours de l'exercice précédent, l'a mise à jour durant cet exercice et a donc ajusté le goodwill lié à l'acquisition.

La finalisation de la comptabilisation de l'acquisition de Suncorp Bank constitue un point clé de l'audit en raison de :

- l'ampleur de cette opération et de son impact significatif sur le rapport financier (elle a donc représenté une part importante de notre audit) ; et
- de l'importante part de jugement exercé par le Groupe et des efforts considérables qu'il nous a fallu déployer pour recueillir des éléments probants convaincants concernant la détermination, par celui-ci, de la juste valeur des immobilisations incorporelles identifiables, notamment les immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base, ainsi que les autres actifs acquis et passifs pris en charge, en particulier les prêts et avances, et les dépôts et emprunts. Le Groupe a fait appel à un expert externe afin de déterminer la juste valeur des immobilisations incorporelles identifiables et celles des prêts et avances.

Nous avons fait appel à nos experts pour assister les membres expérimentés de notre équipe dans l'évaluation de ce point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons notamment :

- évalué l'approche comptable de l'acquisition du Groupe par rapport aux exigences des normes et aux pratiques du secteur ;
- examiné le rapport d'expertise externe du Groupe et jaugé l'objectivité, la compétence et le champ d'intervention de l'expert du Groupe ;
- évalué, en collaboration avec nos experts et en tenant compte des exigences des normes comptables et des pratiques du secteur, la méthode de valorisation utilisée pour déterminer la juste valeur des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base ;
- interrogé, toujours avec nos experts, l'importante part de jugement à laquelle les experts du Groupe ont dû recourir pour déterminer la juste valeur des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base, et vérifié l'intégrité du modèle utilisé, notamment l'exactitude mathématique des calculs sous-jacents, mais aussi les principales hypothèses retenues (identification des dépôts de base, taux d'attrition, réduction des coûts, taux d'actualisation) ;
- déterminé, avec nos experts, la juste valeur des actifs significatifs acquis et des passifs repris, notamment en recalculant par nous-mêmes la juste valeur des prêts et avances, des dépôts et des emprunts, puis en la comparant à la juste valeur déterminée par le Groupe, en faisant appel à notre jugement professionnel et à nos propres hypothèses ;
- recalculé le soldé du goodwill comptabilisé au titre de l'acquisition, que nous avons comparé au montant comptabilisé par le Groupe ; et
- évalué les informations figurant dans le rapport financier en nous fondant sur la compréhension acquise à l'issue de nos tests et vis-à-vis des exigences des normes comptables.

Autres informations

Les autres informations sont des informations financières et extra-financières dans le rapport annuel d'ANZ Group Holdings Limited, qui sont fournies en plus du rapport financier et du rapport des auditeurs. Les Administrateurs sont responsables des autres informations.

Notre opinion sur le rapport financier ne couvre pas les autres informations, de fait, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit et ne formulons aucune conclusion d'assurance y afférente, exception faite du rapport relatif aux rémunérations et de nos opinions sur ce rapport.

Dans le cadre de notre audit du rapport financier, il nous appartient de prendre connaissance des autres informations. Ce faisant, nous examinons si les autres informations présentent des incohérences significatives avec le rapport financier ou les connaissances que nous avons acquises durant l'audit, ou si elles semblent comporter des anomalies.

Si nous concluons qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons la signaler. Sur la base des travaux que nous avons effectués sur ces informations, obtenues avant la date du présent rapport d'audit, nous n'avons pas de commentaire à formuler.

Responsabilités des Administrateurs concernant le rapport financier

Les Administrateurs sont responsables de :

- la préparation du rapport financier donnant une image fidèle et sincère de la situation financière du Groupe. Cette préparation doit être réalisée dans le respect du *Corporations Act 2001* (loi australienne sur les sociétés) et en conformité avec le référentiel comptable australien et aux *Corporations Regulations 2001* (règlement 2001 sur les sociétés) ;
- la mise en œuvre des contrôles internes nécessaires, conformément au *Corporations Act 2001* (loi australienne sur les sociétés), pour permettre la préparation d'un rapport financier donnant une image fidèle et sincère et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ; et
- l'évaluation de la capacité du Groupe et de la Société à poursuivre leur exploitation et le caractère approprié de l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Ils doivent notamment divulguer, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Groupe et la Société ou de cesser leur activité, ou s'il n'existe aucune autre alternative réaliste.

Responsabilités des auditeurs concernant l'audit du rapport financier

Notre objectif est :

- d'obtenir une assurance raisonnable que le rapport financier dans son ensemble ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ; et
- d'émettre un rapport d'audit incluant notre opinion.

Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit australiennes (*Australian Auditing Standards*) et internationales permette de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur le rapport financier.

Nos responsabilités concernant l'audit du rapport financier sont plus amplement décrites sur le site Internet de l'Auditing and Assurance Standards Board :

https://www.auasb.gov.au/media/bwvjcgre/ar1_2024.pdf. Cette description fait partie de notre rapport d'audit. Ces responsabilités concernent également nos audits réalisés conformément aux normes internationales d'audit.

Rapport sur le rapport relatif aux rémunérations

Opinion

Nous certifions que le rapport relatif aux rémunérations d'ANZ Group Holdings Limited pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 est conforme à la section 300A du *Corporations Act 2001* (loi australienne sur les sociétés) et est préparé, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la base de préparation jointe au rapport relatif aux rémunérations.

Responsabilités des Administrateurs

Les Administrateurs de la Société sont responsables de la préparation et de la présentation du rapport relatif aux rémunérations,

Nos responsabilités

Nous avons audité le rapport relatif aux rémunérations figurant inclus aux pages 52 à 91 du rapport de gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la conformité de ce rapport, dans tous ses aspects significatifs, à la section 300A de la loi de 2001 sur les sociétés (*Corporations Act 2001*), sur la base de l'audit que nous avons effectué conformément aux normes d'audit australiennes (*Australian Auditing Standards*).

[signature]	[signature]
KPMG	Maria Trinci Associée

Melbourne
Le 7 novembre 2025